



**Document de référence en  
MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION  
à l'usage des Commissions de qualification**

Elaboré par les Présidents et les membres des Commissions de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel de qualification en Médecine Physique et de Réadaptation

***Adopté par le Conseil National – Session du 6 février 2015***

# **Critères de référence et prérequis pour la qualification de spécialiste en médecine physique et de réadaptation de médecins non titulaires du DES de cette spécialité**

**Les commissions de qualification prendront en compte :**

- 1 le niveau d'expérience et de pratique professionnelle,**
- 2 les connaissances acquises dans le champ de la spécialité,**
- 3 le niveau d'implication diversifiée dans la spécialité**

## **1 Niveau d'expérience et de pratique professionnelle dans le champ de la Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) :**

Les médecins non titulaires du DES devront témoigner de trois années de pratique professionnelle médicale diversifiée après le Diplôme d'état de Docteur en médecine, dont 2 au moins dans des établissements comportant des unités de soin où exercent des médecins spécialistes MPR et/ou agréés pour le DES de MPR.

La troisième année aura pu être effectuée :

- soit en établissement sanitaire dans un service agréé pour les spécialités de neurologie, pédiatrie, rhumatologie (*arrêté du 10/09/2001*) ou agréé pour la capacité ou le DES de gériatrie,
- soit en structure médico-sociale ou établissement de SSR polyvalent.

## **2 Connaissances acquises dans le champ de la spécialité :**

Les médecins non titulaires du DES devront avoir acquis une maîtrise suffisante des connaissances théoriques et cliniques définies par l'arrêté du 10/09/2001 précisant le contenu du programme d'enseignement du DES de MPR et précisé par les référentiels du Collège national des enseignants universitaires français de MPR et de la Société Scientifique SOFMER définissant les champs de compétences en MPR, rappelés ci-après.

Ces connaissances pourront être obtenues par :

- des formations universitaires d'environ 300 heures d'enseignement,
- Diplôme Inter-universitaire de Médecine de rééducation, ou formations françaises ou étrangères reconnues équivalentes par les commissions de qualification,
- des actions de formation continue ou de Développement Professionnel Continu,
- des travaux scientifiques ou didactiques dans une réunion ou une revue nationale de la spécialité.

## **3 Niveau d'implication diversifiée dans la spécialité :**

Les médecins non titulaires du DES devront témoigner d'un engagement actif, continu et diversifié dans la spécialité, par exemple :

- développement d'une activité nouvelle de soin ou de réadaptation,
- participation aux réunions nationales scientifiques ou de formation médicale continue : SOFMER, EMPR de Montpellier, réunions labellisées ODPC MPR

## CHAMPS DE COMPETENCES en MPR en fin de 3<sup>ème</sup> CYCLE

### Objectifs généraux — Synthèse

- 1 - Evaluer la situation clinique d'un patient incluant les aspects physiopathologiques, les facteurs de risque, les déficiences, les limitations d'activité et restrictions de participation.
- 2 - Devant une situation clinique, déterminer le pronostic fonctionnel et les moyens de récupération, de compensation et d'adaptation
- 3 - Annoncer un handicap, et apporter une information adaptée au patient et à ses proches
- 4 - Elaborer un projet et conduire un programme thérapeutique de MPR incluant rééducation, réadaptation, réinsertion
- 5 - Mettre en œuvre des moyens diagnostiques et d'évaluation instrumentaux ou non pour l'exploration des fonctions: locomotrice, posture et mouvement, activités physiques et adaptation à l'effort, pelvi-périnéale, cognitive et comportementale
- 6 - Conduire un projet de réadaptation : Prescrire et interrompre les traitements, organiser, participer ou coordonner les moyens d'action multidisciplinaires utiles (sanitaires, dispositifs et technologies, médico-sociaux, éducatifs et professionnels, associations et aidants), en évaluer les résultats et en corriger les risques, dans une utilisation optimale des ressources
- 7 - Mettre en œuvre des moyens de prévention et de traitements pharmacologiques et non pharmacologiques: traitements physiques, thérapies cognitives et comportementales, reconditionnement à l'effort et aux activités sportives, médecine orthopédique et manuelle, infiltrations et blocs locorégionaux à visée fonctionnelle, traitements non chirurgicaux des déficiences sphinctériennes et génitales, appareillage et technologies du handicap, traitement de la douleur
- 8 - Conduire un programme d'éducation thérapeutique destiné aux personnes en situation de handicap et à leur entourage
- 9 - Communiquer efficacement avec les autres médecins prenant en charge le patient pour établir la continuité des informations et décisions de la phase aiguë au retour dans la communauté, et participer aux activités multidisciplinaires des filières de soins
- 10 - Devant une situation clinique de handicap et de vulnérabilité, identifier et analyser les enjeux d'éthique médicale et de santé publique
- 11 — Participer à l'établissement de politiques de prévention et de prise en charge des handicaps
- 12 - Participer à la formation des médecins et des autres professionnels impliqués dans le champ du handicap
- 13 - Mettre en place un plan personnel de formation, participer à des actions de recherche et suivre l'évolution des connaissances dans le domaine de la MPR
- 14 - Réaliser les principaux actes médico-techniques en MPR